



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 janvier 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Michelle Morin-Doyle
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Trudel
Sylvain Légaré	Marie France Trudel
Julie Lemieux	Suzanne Verreault
Lisette Lepage	Steeve Verret
Francine Lortie	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Patrick Paquet
Madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette

À 17 heures, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté présente le major Claude Villeneuve, de la 55^e ambulance de campagne des Forces armées canadiennes et l'invite à prendre la parole.

Il remercie le maire Régis Labeaume et la Ville de Québec de leur appui indéfectible aux troupes déployées en Afghanistan et lui remet le drapeau de la Ville qui a flotté dans les camps militaires de Kandahar pendant 70 jours.

CV-2010-0001 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de monsieur le conseiller Richard Côté, il est proposé de retirer, de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel suivant :

- DG2010-001 intitulé : « *Nomination de 2 membres au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudières-Appalaches* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0002 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 décembre et des procès verbaux des séances extraordinaires tenues les 21 décembre à 16 h 30 et 22 décembre 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Guilbault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 décembre et des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 21 décembre à 16 h 30 et 22 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 22 décembre à 17 heures et 23 décembre 2009, à 9 h 45 et 10 heures.

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 22 décembre à 17 heures et 23 décembre 2009, à 9 h 45 et 10 heures.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 décembre 2009.
- Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg*, R.V.Q. 1599.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'un document publié dans le journal *Le Soleil*, le 31 décembre 2009, intitulé : « *Îlot St-Vincent-de-Paul : vite un projet visionnaire !* », relatif au projet de construction de l'hôtel Boréal.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif à la protection et à la revitalisation de l'ancienne église Saint-Coeur-de-Marie.

CV-2010-0003 Soutien au peuple haïtien et condoléances aux gens éprouvés par cette tragédie

Attendu que le 12 janvier dernier, un violent séisme d'amplitude 7 à l'échelle de Richter a frappé Haïti, en dévastant sa capitale Port-au-Prince et en détruisant d'autres villes des alentours;

Attendu que le nombre effarant de victimes : plus de 70 000 morts, plusieurs milliers de disparus et des centaines de milliers de sans-abri;

Attendu que le séisme en Haïti est la plus grave catastrophe naturelle qu'ont eue à gérer les Nations Unies;

Attendu que ce drame nous touche aussi de plein fouet, puisque de nombreux Canadiens et Québécois séjournaient en Haïti au moment du séisme et que

nous sommes toujours sans nouvelle de plusieurs d'entre eux;

Attendu que des liens privilégiés ont toujours existé entre le peuple haïtien et la population canadienne et québécoise;

Attendu que la population canadienne et québécoise a toujours été généreuse à l'égard de ce pays lorsque ce dernier fut confronté à d'autres catastrophes naturelles, telles que le désastre des Gonaïves en 2004 qui a entraîné la mort de plus de 3000 personnes;

Attendu que ce pays vit des heures tragiques;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Québec a voté une aide d'urgence de 100 000 \$ versée à la Croix-Rouge pour aider aux premiers secours;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'offrir notre soutien au peuple haïtien et nos condoléances aux gens éprouvés par cette tragédie. Il est aussi résolu que la Ville de Québec offre les services de ses employés municipaux aux gouvernements du Québec et du Canada qui recevront les demandes, selon les besoins exprimés en Haïti et d'encourager la population ainsi que la communauté d'affaires à faire des dons à des organismes reconnus, tels que la *Croix-Rouge*, le *CECI*, *Médecins sans frontières*, dans le but de soutenir l'aide à la population et la reconstruction d'Haïti.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la grande affectation résidentielle-urbaine, R.V.Q. 1598

Consultation publique

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A.-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1598.

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la grande affectation résidentielle-urbaine, R.V.Q. 1598*.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires.

Monsieur Denis Jean, directeur à la Division de l'urbanisme, au Service de l'aménagement du territoire, est présent pour répondre aux questions des citoyens.

Le rapport de cette consultation publique sera rédigé et déposé aux membres du conseil de la ville.

CV-2010-0004 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la grande affectation résidentielle-urbaine, R.V.Q. 1598 - AT2009-287 (Ra-1507)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la grande affectation résidentielle-urbaine, R.V.Q. 1598.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0005 ***Ouverture des rues des Prismes, des Sphères et du Clair-Obscur, situées sur les lots 2 483 129 et 2 934 752 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2009-134 (Ra-1509)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues des Prismes, des Sphères et du Clair-Obscur, situées sur les lots 2 483 129 et 2 934 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0006 ***Attribution d'un odonyme - rue Marius-Fortier - District électoral de la Chute-Montmorency - Arrondissement de Beauport - CU2009-108 (Ra-1512)***

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Rue A : Marius-Fortier, rue.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0007 **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Jean-Yves Landry Déneigement*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-127 (Ra-1512)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Jean-Yves Landry Déneigement*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de 2 508,9 mètres carrés et désigné comme étant des parties des lots 3 016 499 et 3 354 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui seront ultérieurement connues sous le numéro de lot 4 457 598 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 74 263,44 \$, dont 65 500,35 \$ seront imputés au prix d'achat et 8 763,09 \$ seront versés au fonds pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 7 426,34 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0008 **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Excavation J. F. Caron inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-129 (Ra-1512)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Excavation J. F. Caron inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de 3 170 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 3 016 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 457 595

du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 93 832 \$, dont 82 759,82 \$ seront imputés au prix d'achat et 11 072,18 \$ seront versés au fonds pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 9 383,20 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0009 Fermeture d'une partie du boulevard Neilson, affectation au domaine privé de la Ville et vente du lot 1 661 928 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-185 (Ra-1512)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie du boulevard Neilson, constituée du lot 1 661 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé à l'intersection du boulevard Pie-XII et du boulevard Neilson et de l'affecter au domaine privé de la Ville;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, d'autoriser la vente, à monsieur Stéphane Paré, pour un montant de 76 700 \$ plus les taxes si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 661 928 du susdit cadastre, d'une superficie de 605 mètres carrés, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 69 100 \$, compte tenu d'un acompte de 7 600 \$ déjà versé. À ce prix s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0010 Ouverture de la rue Isabelle-Doucinet, située sur le lot 1 204 370 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-151 (Ra-1513)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Isabelle-Doucinet, située sur le lot 1 204 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0011 Propriété de la rue de la Fortune, constituée du lot 1 039 987 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-153 (Ra-1513)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approuver la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 22 décembre 2009, sous le numéro 809 de ses minutes, afin que la Ville de Québec devienne propriétaire de la rue de la Fortune, constituée du lot 1 039 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et ce, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0012 Utilisation du cinémomètre photographique dans les quartiers résidentiels - AT2009-320 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de demander au Gouvernement du Québec de permettre aux municipalités d'utiliser le cinémomètre photographique pour le contrôle de la vitesse dans les quartiers résidentiels et les modalités d'exploitation du cinémomètre photographique mobile, de façon à ce qu'il puisse être exploité sans que l'opérateur soit nécessairement un policier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0013 Adjudication de contrats pour la fourniture annuelle de lames, de sabots et de patins de chasse-neige, de niveleuses et de souffleuses (lot I) et la fourniture annuelle de dents de remplacement de godets (lot II), à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 22 décembre 2012, avec une option de prolongation de 24 mois (VQ-42231) - AP2009-739 (CT-AP2009-739) — (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Le Groupe J.S.V. inc.*, le contrat pour la fourniture annuelle de lames, de sabots et de patins de chasse-neige, de niveleuses et de souffleuses (lot I), pour un montant total de 113 566,92 \$ incluant les taxes;
- 2° d'adjuger, à *Équipements Sigma inc.*, le contrat pour la fourniture annuelle de dents de remplacement de godets (lot II), pour un montant total de 4 621,90 \$ incluant les taxes;

à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 22 décembre 2012, avec une option de prolongation de 24 mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42231 et à leur soumission respective, en date des 2 et 4 décembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0014 Adjudication de contrats en vue de la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, pour une période de 24 mois à compter de la date d'adjudication du contrat (VQ-39104) - AP2009-744 (CT-AP2009-744) — (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, pour une période de 24 mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39104 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes :

- *Distribution Brunet inc.* pour les lots F et I, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 9 décembre 2009;
- *Emco Corporation inc.* pour les lots B, E, G, K, L, M et N, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 9 décembre 2009;
- *Broue Lévis/Gestion S.G. 2000* pour le lot O, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 11 décembre 2009;
- *Réal Huot inc.* pour les lots A, C et J, selon les prix unitaires de sa soumission, en date 8 décembre 2009;
- *Wolseley Canada inc.* pour les lots D et H, selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 12 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0015 Adjudication de contrats en vue de la fourniture, de la livraison et de l'entretien des nouveaux vêtements pour les cols bleus et les contremaîtres (VQ-42055) - AP2009-750 (CT-AP2009-750) — (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture, de la livraison et de l'entretien des nouveaux vêtements pour les cols bleus et les contremaîtres, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 17 janvier 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42055 et aux prix unitaires de leur soumission respective, de la façon suivante :

- pour le lot 1 : *Équipements de sécurité du Québec inc. Division de Linde Canada ltée*, le tout conformément à sa soumission, en date du 25 novembre 2009;
- pour les lots 2 et 7 : *Sagace Marketing inc.*, le tout conformément à sa soumission, en date du 25 novembre 2009;
- pour le lot 4 : *Québec Linge, Service d'uniformes inc.*, le tout conformément à sa soumission, en date du 24 novembre 2009;
- pour le lot 8 : *Magasin Latulippe inc.*, le tout conformément à sa soumission, en date du 25 novembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0016 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-155 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de 3 793,1 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 3 016 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 457 596 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe audit sommaire;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 112 275,76 \$, dont 107 209,09 \$ seront imputés au prix d'achat et 5 066,67 \$ seront versés au fonds pour fins de parcs et terrains de jeux. Un acompte de 11 227,58 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0017 Nomination d'un membre du conseil au sein de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle* - DG2009-164 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de désigner madame Marie-Josée Savard, à titre de présidente de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle*, en remplacement de madame Lisette Lepage.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0018 Paiement de la cotisation, pour l'année 2010, à l'*Union des municipalités du Québec* (U.M.Q.) - DG2010-002 (CT-DG2010-002) — (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation, pour l'année 2010, à l'*Union des municipalités du Québec* (U.M.Q.), au montant de 302 446,58 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0019 Nomination d'une représentante de la Ville au sein du Comité de mise en valeur du plan de développement du Parc de la Chute-Montmorency - DG2010-005 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de nommer madame Julie Lemieux, à titre de représentante de la Ville de Québec, pour siéger au sein du Comité de mise en valeur du plan de développement du Parc de la Chute-Montmorency.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0020 Formation du Comité de toponymie de la Ville de Québec et nomination des membres - DG2010-006 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu :

- 1° d'approuver la formation du Comité de toponymie de la Ville de Québec et son mandat, tel qu'il est décrit en annexe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante;
- 2° de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité de toponymie de la Ville de Québec :
 - madame Denise Tremblay Blanchette, conseillère municipale, présidente du comité;
 - monsieur Jean-François Caron, historien, Parcs Canada;
 - monsieur Réjean Lemoine, historien;
 - madame Louisa Blair, membre du conseil d'administration du Morrin Centre;
 - madame Lisette Lapointe, agente de recherche, Division arts et patrimoine, Service de la culture, secrétaire du comité.

Toutes ces nominations remplacent les nominations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0021 Modification de la résolution CV-2006-1077 - Services municipaux rendus sur les rues privées - FN2009-077 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de remplacer l'annexe I de la résolution CV-2006-1077, édictée par la résolution CV-2007-0512 et remplacée par la résolution CV-2008-1155, par l'annexe I de la présente résolution jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0022 Fin de location - 43, rue de Buade - Arrondissement de La Cité–Limoilou - GI2009-187 (Ra-1513)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de mettre fin, à compter du 1^{er} février 2010, au bail intervenu entre la Ville de Québec et *John Scott Cowan, Carol Ann Cowan Levine, 2868-9149 Québec inc.* et *Filoselle Investments Limited*, concernant la location du local 470 sis au 43, rue de Buade et autorisée en vertu de la résolution CV-2006-0502.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0023 Prise d'acte et appui de la candidature de la Ville de Québec à la 5^e édition du *Forum universel des cultures* en 2016 - DG2010-003 (Ra-1514)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du dossier de candidature de la Ville de Québec à la 5^e édition du *Forum universel des cultures* en 2016, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'appuyer officiellement la candidature de la Ville de Québec pour l'obtention de la 5^e édition du *Forum universel des cultures* en 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0024 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement d'honoraires supplémentaires à la firme *Mallette SENCRL*, dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008 - FN2009-059 (CT-FN2009-059) — (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour le paiement d'honoraires supplémentaires d'un montant de 21 868,97 \$ incluant les taxes, à *Mallette SENCRL*, dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008;
- 2° l'autorisation pour le virement d'un montant de 21 868,97 \$ au Service

des finances à l'activité 1340400 (Trésorerie), provenant du poste contingent de proximité pour un montant de 10 256,55 \$ et du poste contingent d'agglomération pour un montant de 11 612,42 \$.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 22

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0025 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 » à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée et les usages du groupe « Commercial IV » dorénavant exclus, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-299 (Ra-1512)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 » à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée et les usages du groupe « Commercial IV » dorénavant exclus, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0026 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-177 modifiant le Règlement de lotissement numéro 481-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de prévoir pour la zone PC-18 la superficie minimale d'un lot (secteur Boisé du Brome), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-308 (Ra-1512)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 2009-177 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de prévoir pour la zone PC-18 la superficie minimale d'un lot (secteur Boisé du Brome), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0027 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-178 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, sous condition, l'aménagement d'espace de chargement et de déchargement ainsi que de tablier de manoeuvre en cour avant, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-314 (Ra-1512)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-178 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, sous condition, l'aménagement d'espace de chargement et de déchargement ainsi que de tablier de manoeuvre en cour avant, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0028 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 113-2009 modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux zones C-C/D₁, C-C₁ à C-C₈ inclusivement et C-C/A₁, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-226 (Ra-1513)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 113-2009 modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux zones C-C/D₁, C-C₁ à C-C₈ inclusivement et C-C/A₁, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0029 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels, à Aqua Data inc., pour l'intégration du logiciel expert avec l'environnement géomatique de la Ville de Québec et une assistance technique dans l'exploitation des données d'état des réseaux d'égouts - TI2009-069 (CT-2188059, CT-2188099) — (Ra-1513)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à Aqua Data inc., d'un contrat de services professionnels en vue :

- 1° de l'intégration du logiciel Canalis à l'environnement géomatique de la Ville de Québec, pour un montant de 168 338,38 \$ incluant les taxes;
- 2° du transfert/migration des données en historique d'inspection, analyse et recommandations vers la base de données corporative, pour un montant de 250 000 \$ incluant les taxes;
- 3° de la réalisation de l'assistance technique (documentation des programmes d'intervention et de réhabilitation, des études spécialisées et de la documentation des indicateurs du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), pour un montant de 450 000 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0030 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2009-004 (CT-OM2009-004) — (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2010 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation d'un paiement de 3 075 107 \$ pour la participation de la Ville de Québec, soit 2 427 657 \$ pour le programme HLM et 647 450 \$ pour le programme de supplément de loyer;
- 3° l'autorisation, au trésorier, à effectuer le versement de la contribution-ville 2010 à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, selon les modalités convenues entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0031 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget de la Société municipale d'habitation Champlain pour l'exercice financier 2010 - SO2009-003 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver intégralement le budget 2010 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- 2° de mettre à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2010, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0032 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2009-0486 - *Spectacle aérien international de Québec* - DT2010-001 (Ra-1514)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la résolution CA-2009-0486, adoptée le 22 décembre 2009, afin de majorer l'aide financière de 180 000 \$ à 250 000 \$ à *Spectacle aérien international de Québec inc.*;
- 2° l'autorisation d'un virement de 70 000 \$ du poste contingent d'agglomération au budget d'opérations du Bureau du développement touristique et des grands événements à l'activité 6410101 (Événements spéciaux - agglomération).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0033 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 529 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-052 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 529;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 529. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la*

réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0034 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530 et l'appropriation d'un montant de 4 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-053 (Ra-1513)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 4 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 530. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0035 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 520 - Renonciation au droit d'opposition - TP2009-054 (Ra-1514)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de*

cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 520.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 520.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0036 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A3DA2009-1005 (Ra-1512)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt, adopté par le conseil de la ville, concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

Considérant que le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, par sa résolution CA3-2009-0055 du 14 décembre 2009, a offert de fournir au conseil de la ville les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division à cet effet;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Guilbault, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, des services du directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, du directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif, afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas 100 000 \$ et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville;

2° d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, des services des directeurs de division de l'arrondissement afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas 25 000 \$ et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0037 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A6DA2009-1002 (Ra-1512)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt, adopté par le conseil de la ville, concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de divisions, afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville, dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0038 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A1DA2009-1010 (Ra-1513)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt, adopté par le conseil de la ville, concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement et 25 000 \$ pour un directeur de division et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0039 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement des Rivières au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A2DA2009-1008 (Ra-1513)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt, adopté par le conseil de la ville, concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement des Rivières;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement des Rivières à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement, ou en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le

directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0040 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux permis et certificats, R.V.Q. 1570 - AT2009-316 (Ra-1512)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* afin de réduire le nombre de cas exigeant la délivrance d'un permis ou d'un certificat.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0041 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'établissement des droits payables pour les permis et certificats, R.V.Q. 1579 - AT2009-315 (Ra-1512)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.R.V.Q. chapitre C-9, afin d'établir les droits payables à l'égard des permis et des certificats délivrés en vertu du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0042 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1608 - DG2009-155 (Ra-1512)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain* afin de tenir compte de la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la Ville de Québec découlant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Les modifications au règlement visent à référer au territoire des nouveaux arrondissements.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0043 ***Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1624 - IN2009-051 (Ra-1513)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012.

Ce règlement prévoit une dépense de 9 312 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0044 ***Appropriation d'un montant de 900 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-051 (Ra-1513)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 900 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1624. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0045 ***Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1627 - IN2009-054 (Ra-1513)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection, de réhabilitation et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation des projets de proximité inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012.

Ce règlement prévoit une dépense de 68 801 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0046 Appropriation d'un montant de 6 800 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-054 (Ra-1513)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 6 800 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1627. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2010-0047 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités de plein air du Centre de glisse Myrand, R.V.Q. 1439 - LS2009-062 (Ra-1509)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités de plein air du Centre de glisse Myrand, R.V.Q. 1439.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0048 *Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1571 - CU2009-085 (Ra-1495)*

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1571.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0049 *Règlement modifiant le Règlement VQN-2 « sur le numérotage des bâtiments » de l'ancienne Ville de Québec relativement à la rue des Jardins-Mérici, R.V.Q. 1584 - A1GT2009-1022 (Ra-1510)*

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement VQN-2 « sur le numérotage des bâtiments » de l'ancienne Ville de Québec relativement à la rue des Jardins-Mérici, R.V.Q. 1584.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0050 *Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1619 - AT2009-306 (Ra-1511)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur*

D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1619.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre 2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 25, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr